

CENTRES DE GESTION



EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

SESSION 2022

ÉPREUVE DE 3 À 5 QUESTIONS

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Recto

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

SPÉCIALITÉ : COMMUNICATION, SPECTACLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous rédigerez vos réponses exclusivement sur le présent sujet qui sera glissé à l'intérieur de la copie de concours anonyme. Si toutefois vous manquez de place, complétez votre réponse sur la copie mise à votre disposition en reportant le numéro de la question correspondante.
- ♦ Vous ne devez pas dégrafer le sujet.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copie(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidat, découpage et collage des copies entre elles, rabat occultant du coin supérieur droit de la copie non plié et collé...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice à fonctionnement autonome non programmable, sans imprimante et sans dispositif de communication à distance est autorisée. Toutefois, en cas de défaillance de cette dernière, le candidat peut la remplacer par une autre. Sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce sujet comprend 12 pages*
Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

* Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

SUJET

Question 1 (5 points)

À l'aide du document 1, veuillez répondre aux questions suivantes :

1/a Quels sont les avantages pour votre collectivité à utiliser un imprimeur labellisé « Imprim'vert » ? (2,5 points)

1/b Citez les 5 critères requis pour qu'un imprimeur soit labellisé. (2,5 points)

Question 2 (5 points)

2/a Que signifient RVB et CMJN ? (1 point)

2/b Parmi ces résolutions, donnez en deux conseillées pour le web et deux autres pour l'impression : (1 point)

72 / 96 / 120 / 150 / 300 dpi

2/c Pour une exposition photo en extérieur, quels sont parmi les suivants les deux supports à privilégier ? (1 point)

Cadre / dibon / bâche / impression jet d'encre sur papier coton

2/d Reliez les focales aux types d'objectif correspondant : (2 points)

Grand angle	400mm
téléobjectif	105mm
macro	50mm
standard	18 mm

Question 3 (5 points)

A partir du document 2 et de vos connaissances personnelles :

3/a Citez 4 types de projecteurs lumière différents. (2 points)

3/b Citez 6 matériels composant un système de sonorisation. (3 points)

Question 4 (3 points)

4/a Qu'est-ce qu'un EPI ? (1 point)

4/b Citez 4 EPI utilisés dans le monde du spectacle. (2 points)

Question 5 (2 points)

5/a A partir du document 3, donnez la définition d'un ERP. (1 point)

5/b Qu'est-ce qu'un ERP de type P et catégorie 3 ? (1 point)

DOCUMENT 1

C'est quoi le label Imprim'Vert ? - madefrance.fr - 06/06/2016

Afin de réduire l'impact que nous avons sur la planète, nous avons décidé de faire appel uniquement à des imprimeurs bénéficiants du label Imprim'Vert.

Qu'est-ce qu'Imprim'Vert ?

Imprim'Vert est un label français, créé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure-et-Loir et de la région Centre. Ce label a ensuite été adopté au niveau national, dont la gestion a été confiée au Pôle d'Innovation de l'Imprimerie, qui effectue désormais les contrôles et accorde ce label aux imprimeurs répondant au cahier des charges mis en place. Ce label est accordé aux imprimeurs qui décident de réduire l'impact de l'impression sur la planète, en faisant des choix stratégiques, écologiques et made in France. Cette impression peut être sur papier, comme avec les magazines, mais aussi sur les textiles comme c'est notre cas.

Comment être labellisé avec le label Imprim'Vert ?

Afin d'être labellisé Imprim'Vert, l'imprimeur doit faire appel à un référent selon sa zone géographique, qui se rendra alors sur le lieu de l'impression afin d'effectuer un diagnostic : les procédures d'impression et les produits utilisés doivent donc être en adéquation avec le cahier des charges et les obligations exigées par le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie. Ce Pôle délibère en fonction des diagnostics effectués. Si les procédures de l'imprimeur coïncident avec les exigences, l'imprimeur obtient le label Imprim'Vert. Mais l'attribution de ce label ne s'arrête pas là. Afin de garantir une transparence envers ses clients et les clients de ses clients, l'imprimeur doit justifier tous les ans le respect du cahier des charges, et est réévalué tous les trois ans, suite à quoi son label est renouvelé si nécessaire.

Quelles sont les obligations de l'imprimeur ?

Dans le but d'obtenir le label **Imprim'Vert**, l'imprimeur doit remplir la totalité des critères d'obligations qui sont mis en place par le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie. Ils sont importants afin de garantir un faible impact sur la planète et sur l'environnement, mais ils sont également un gage de qualité et d'écologie.

Dans un premier temps, (1) les déchets dangereux doivent être éliminés de façon conforme. Ces déchets concernent parmi d'autres, les bidons et aérosols, les solvants, l'électrique et l'électronique, ou tous contenants d'encre. Dans un second temps, (2) les liquides dangereux doivent être stockés dans un lieu sécurisé. Autre critère très important pour le label Imprim'Vert : (3) aucun produit toxique ne doit être utilisé. Ensuite, (4) le personnel employé doit également être sensibilisé par l'entreprise sur l'impact environnemental de l'impression. L'entreprise doit aussi sensibiliser les clients sur l'écologie, afin de communiquer sur les gestes positifs sur l'environnement et agir ensemble.

Enfin, l'imprimeur doit également (5) prendre garde à sa propre consommation énergétique. En effet, il doit effectuer des suivis trimestriels, et les transmettre afin de voir son label renouvelé.

Qu'en retirez-vous, en tant que client ?

Dans un premier temps, les critères énoncés ci-dessus vous permettent de savoir comment fonctionne un imprimeur Imprim'Vert. Nous n'avons rien à vous cacher en ce qui concerne l'impression de vos vêtements. Vous savez exactement que l'impression est "made in France", et avez connaissance des différentes obligations auxquelles est confronté notre imprimeur labellisé.

En choisissant nos vêtements certifiés Imprim'Vert, vous vous investissez dans une démarche écologique et environnementale et vous favorisez un impact moindre sur l'environnement. En effet, vous aussi vous faites un geste vers une planète et un environnement plus sains et moins dégradés. Cela signifie que non seulement vous soutenez une bonne cause, mais également un type de consommation locale, permettant aux commerces et producteurs éthiques de se développer. Indirectement, vous ne faites donc pas appel à des procédés utilisant des plateformes délocalisées, aux conditions de travail souvent désastreuses.

Pour finir, l'utilisation de produits non toxiques, parfois certifiés d'origine végétale, vous permet de ne pas exposer votre peau à la toxicité de certains produits et certaines encres.

Fiche Technique - THEATRE

- FILOBAL -

Cies Solfasirc et K-Bestan

La signature du contrat entraîne l'acceptation de ce dossier technique. L'organisateur s'engage à en respecter tous les termes et à n'y apporter aucune modification sans l'accord préalable du régisseur général.

Nous décrivons ici les conditions idéales pour le spectacle, mais nous avons la possibilité de nous adapter à vos moyens.

Afin de gagner du temps et pour que l'adaptation se passe au mieux, merci de prendre contact avec le régisseur au plus tôt.

Contacts

Régie générale regiegkbestan@gmail.com

Merci de contacter **Gabrielle** pour connaître les coordonnées du régisseur présent sur votre date.

Administration cie.kbestan@gmail.com

Diffusion Gabrielle NISS - 06 84 14 29 17 - filobal.diff@gmail.com

Equipe en tournée

3 artistes

1 régisseur

1 chargée de diffusion (à confirmer)

Informations générales

Durée du spectacle : 60 minutes

Transport du décor dans un fourgon type 15m3 + un utilitaire type Caddy (prévoir accès et stationnement)

Spectacle en frontal ou ouverture maximale de 120°

Temps d'installation: avec prémontage 5 heures

Temps de démontage: 2h

Entrée public à J-15 min maximum

Plateau

Matériel à fournir par le lieu d'accueil

- Plateau (espace de jeu de dimensions minimum) 9m x 7m
- Fond de scène et pendrillonnage à l'italienne
- Hauteur sous perches: minimum 5m
- Sol: Plancher noir, sans pente

Matériel apporté par la compagnie

- Une arche (demi cercle de 4,5m de rayon)
- Les éléments de décor (machine à tisser, armoire électrique, touret de corde, ...)

Lumière

Matériel à fournir par le lieu d'accueil

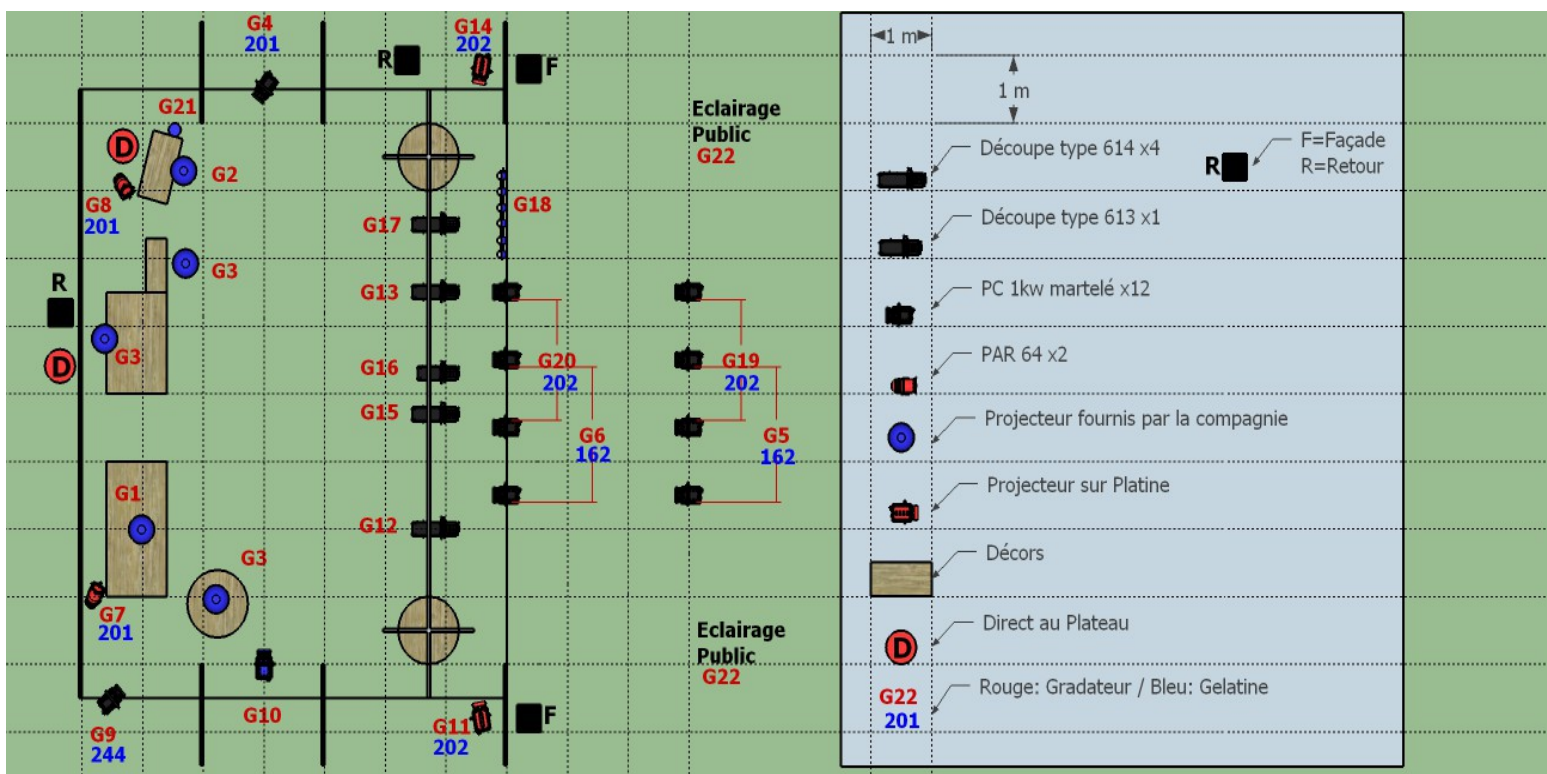
- 4 Découpes type 614SX
- 1 Découpe type 613SX
- 12 PC 1kW martelés
- 2 PAR 64 Long CP62
- Un éclairage public graduable en salle
- 22 circuits gradateurs de 2kw (éclairage de salle compris)
- Un DMX allant en régie + 1 pour la MAF

Un prémontage lumière est souhaitable.

Matériel apporté par la compagnie

- 1 ordinateur avec une interface Enttec
- une machine à fumée adressable
- 8 projecteurs "scéno"

Plan de Feu



Désignation	Projecteurs	Gélatine	Circuit	Gradateur
	<i>Projecteurs au grill</i>			
Face Chaude	PC 1kw x2	162	5	
Face Froide	PC 1kw x2	202	19	
Rattrapage de Face Chaude	PC 1kw x2	162	6	
Rattrapage de Face Froide	PC 1kw x2	202	20	
Découpe Jar	Découpes type 614SX		12	
Découpe Mitar	Découpes type 614SX		15	
Découpe Cour	Découpes type 614SX		13	
Découpe Large	Découpes type 613SX		16	
Découpe Douche	Découpes type 614SX		17	
PC Contre Jar	PC 1kw	244	12	
PC Latéral Cour	PC 1kw	201	4	
	<i>Projecteurs sur platine</i>			
PC latéral Jar	PC 1kw	202	11	
PC latéral Cour	PC 1kw	202	14	
PAR Contre Jar	PAR 64 long CP62	201	7	
PAR Contre Cour	PAR 64 long CP62	201	8	
Eclairage Publique	Quartz/Cycliodes/PC...		22	
	<i>Projecteurs Cie</i>			
Rampe Face	Rampe		18	
PC Escabeau	PC Vintage 1kw		12	
Bol Cage	Bol		1	
Bol Armoire électrique	Bol		2	
Bols Comédiens	Bol x3		3	
Alarme	Pot de confiote+ampoule		21	

Si certaines références de gélatine vous manquent, merci de nous le préciser, nous pourrions les apporter.

Son

Matériel à fournir par le lieu d'accueil

- 1 façade adapté au lieu.
- 2 retours au sol indépendant + (CF Plan de Feu)
- Une console 3 IN, 2 Out et 2 Aux
- Un micro SM58
- 2 DI

Matériel apporté par la compagnie

- Un ordinateur
- Un Sampler
- Une Guitare

Régie

La régie doit être installée au maximum en face de la scène avec une bonne visibilité.
Il faut la place suffisante pour deux ordinateurs et la console son.

Loges et catering

Prévoir une loge chauffée avec miroir pour 3 personnes avec douche et sanitaires à proximité.
Merci de fournir un catering demandé avant la représentation: café, thé, eau, gâteaux sec, fruits, chocolat...

Repas

Prévoir des repas chauds et complets pour 4 personnes dont 1 repas sans viande durant toute la présence des compagnies.
Pour une représentation le soir vers 20h30, merci de prévoir le service après la représentation.

Hébergement

Prévoir selon l'heure de la représentation et la situation géographique un hébergement pour les membres de l'équipe soit 1 chambre double et 2 chambres simples (voire 1 twin).

DOCUMENT 3

Définition d'un établissement recevant du public (ERP) - Service-public.fr - 13/06/2019

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Une entreprise non ouverte au public, mais seulement au personnel, n'est pas un ERP. Les ERP sont classés en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques

Catégories d'ERP

Les catégories sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, y compris les salariés (sauf pour la 5^e catégorie).

Le classement d'un établissement est validé par la commission de sécurité à partir des informations transmises par l'exploitant de l'établissement dans le dossier de sécurité déposé en mairie.

Catégories d'ERP en fonction de la capacité d'accueil

Effectif admissible	Catégorie
à partir de 1 501 personnes	1
de 701 à 1 500 personnes	2
de 301 à 700 personnes	3
jusqu'à 300 personnes	4
inférieur aux seuils d'assujettissement	5 *

* Établissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

Types d'ERP

Les ERP sont classés par type (symbolisé par une lettre), en fonction de leur activité ou la nature de leur exploitation.

Les ERP sont classés par type (symbolisé par une lettre), en fonction de leur activité ou la nature de leur exploitation.

Types d'ERP en fonction de la nature de leur exploitation				
Nature de l'exploitation	Type	Seuils d'assujettissement de la 5 ^e catégorie		
		Ensemble des niveaux	En sous-sol	En étages
Structure d'accueil pour personnes âgées	J	25 résidents (100 en effectif total)	(pas de seuil)	(pas de seuil)
Structure d'accueil personnes handicapées	J	20 résidents (100 en effectif total)	(pas de seuil)	(pas de seuil)
Salle d'audition, de conférence, multimédia Salle de réunion, de quartier, réservée aux associations	L	200	100	(pas de seuil)
Salle de spectacle (y compris cirque non forain) ou de cabaret Salle de projection, multimédia Salle polyvalente à dominante sportive de plus de 1 200 m ² ou d'une hauteur sous plafond de moins de 6,50 m	L	50	20	(pas de seuil)
Magasin de vente et centre commercial	M	200	100	100
Restaurant et débit de boisson	N	200	100	200
Hôtel, pension de famille, résidence de tourisme	O	100	(pas de seuil)	(pas de seuil)
Salles de danse et salle de jeux	P	120	20	100
Établissement d'enseignement et de formation Internat des établissements de l'enseignement primaire et secondaire Centre de vacance et centre de loisirs (sans hébergement)	R	200	100	100
Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants	R	100	interdit	20 (si un seul niveau situé en étage)
Bibliothèque et centre de documentation	S	200	100	100
Salle d'exposition	T	200	100	100
Établissement de santé public ou privé, clinique, hôpital, pouponnière, établissement de cure thermale	U	<ul style="list-style-type: none"> • sans hébergement : 100 • avec hébergement : 20 	(pas de seuil)	(pas de seuil)
Lieu de culte	V	300	100	200
Administration, banque, bureau (sauf si le professionnel ne reçoit pas de clientèle dans son bureau)	W	200	100	100
Établissement sportif clos et couvert, salle omnisports, patinoire, manège, piscine couverte, transformable ou mixte Salle polyvalente sportive de moins de 1 200 m ² ou d'une hauteur sous plafond de plus de 6,50 m	X	200	100	100
Musée	Y	200		
Établissement de plein air	PA	300		
Structure gonflable	SG	(pas de seuil)		
Parcs de stationnement couvert	PS	(pas de seuil)		
Gare (pour sa partie accessible au public)	GA	(pas de seuil)		
Hôtel-restaurant d'altitude	OA	20		
Refuge de montagne	REF	(pas de seuil)		

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2022

ÉPREUVE ÉCRITE DE 3 À 5 QUESTIONS

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée : 1 heure 30
Coefficient : 2

SPÉCIALITÉ : COMMUNICATION, SPECTACLE

Verso

Ne retourner que suite au signal du responsable de salle.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous rédigerez vos réponses exclusivement sur le présent sujet qui sera glissé à l'intérieur de la copie de concours anonyme. Si toutefois vous manquez de place, complétez votre réponse sur la copie mise à votre disposition en reportant le numéro de la question correspondante.
- ♦ Vous ne devez pas dégrafer le sujet.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copie(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidat, découpage et collage des copies entre elles, rabat occultant du coin supérieur droit de la copie non plié et collé...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice à fonctionnement autonome non programmable, sans imprimante et sans dispositif de communication à distance est autorisée. Toutefois, en cas de défaillance de cette dernière, le candidat peut la remplacer par une autre. Sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce sujet comprend 12 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.